



Centre de Ressources Autisme
Ile-de-France

mai 2016

VOTRE ENFANT PEUT ETRE SCOLARISE EN MILIEU ORDINAIRE DANS UN DISPOSITIF SPECIALISE

<i>Appellation</i>	<i>Population visée</i>	<i>Objectifs visés</i>	<i>Admission</i>	<i>Classe d'origine</i>
ULIS école Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (6-12 ans)	Elèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives, motrices ou sensorielles	Permettre aux élèves en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire articulé autour du PPS	La CDAPH notifie Le Directeur d'Académie affecte	Maternelle Elémentaire
ULIS collège (12-16 ans)	Elèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives, motrices ou sensorielles	Enseignement adapté qui met en œuvre les objectifs prévus par le PPS, assurant la cohérence des différents dispositifs d'accompagnement à partir d'une évaluation globale des besoins de l'élève	La CDAPH notifie Le Directeur d'Académie affecte	ULIS école Classes ordinaires du 1er degré Secteur médico- social
ULIS pro En lycée professionnel (16-19 ans) ULIS en lycée général et technologique	Elèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives, motrices ou sensorielles	Enseignement adapté qui met en œuvre les objectifs prévus par le PPS assurant la cohérence des différents dispositifs d'accompagnement à partir d'une évaluation globale des besoins de l'élève, en privilégiant la formation professionnelle (PPO)	La CDAPH notifie Le Directeur d'Académie affecte	ULIS collège Secteur médico- social Classes ordinaires du second degré
UE Unités d'Enseignement (3-6 ans)	Elèves avec autisme ou autres troubles envahissants du développement	Ces élèves seront présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficieront, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'Anesm (recommandation de bonnes pratiques professionnelles « Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent », HAS-Anesm, mars 2012) ; ces interventions sont réalisées par une équipe associant l'enseignant et les professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.	La CDAPH notifie Le Directeur d'Académie affecte	